



---

## COMPTE-RENDU

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mercredi 12 juillet 2023

---

L'an deux mille vingt-trois, le douze juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune nouvelle de Bazeilles, régulièrement convoqué le six juillet, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Monsieur Francis BONNE.

**Nombre de membres élus : 23, en fonction : 23, qui ont délibéré : 21.**

**Etaient présents :** M. Francis BONNE, Mme Claude DRUMEL, M. Jean-Paul GRASMÜCK, Mme Sophie DROZDOWIEZ, M. Patrick MALLY, M. Marc GUÉNIOT, M. Michel GAUTRON, M. Mistral BANA, M. Michel BELDJOUDI, M. Jean-Jacques BOURGERIE, Mme Myriam HIBLOT, Mme Isabelle PARENT, M. Arnaud FAUCHERON, M. Sébastien BRACHET, Mme Noémie MAYET, M. Olivier LEPAGE.

**Absente ayant donné pouvoir :** Madame Claudine CHATELAIN à Monsieur Michel BELDJOUDI, Madame Brigitte KLEIN à Monsieur Michel GAUTRON, Madame Anne MARBEUHAN à Monsieur Mistral BANA, Madame Sandrine BRECK à Monsieur Arnaud FAUCHERON, Monsieur Olivier BARBIER à Monsieur Jean Paul GRASMÜCK.

**Absentes :** Mesdames Martine GOFFINET et Christelle CAHART.

**Secrétaire de séance :** Madame Noémie MAYET.

\*\*\*\*\*

En préambule au Conseil municipal, Monsieur le Maire invite Monsieur Bilal KHALI, chargé de mission pour la maison de santé, à se présenter au conseil municipal.

**Approbation du compte-rendu de la séance du 16 Juin 2023.**

Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, et après lecture du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 16 juin 2023, Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux s'ils ont des remarques particulières à y apporter.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

### **D2023-37 : CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS COMPLET :**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal adopte la création d'un poste d'adjoint technique territorial pour le service entretien des bâtiments municipaux, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023. Cette création est nécessaire pour pallier à l'absence de plusieurs agents en congé longue maladie et du prochain départ en retraite de 2 agents : un en fin d'année (novembre 2023) et un au cours du premier trimestre 2024.

Les crédits sont prévus au budget communal 2023.

**D2023-38 : RECOURS A UN AGENT CONTRACTUEL POUR UN REMPLACEMENT AU SECRÉTARIAT :**

En raison de l'absence d'un agent du secrétariat de Mairie, Monsieur le Maire propose le recours à un agent contractuel à compter du 17 juillet 2023.

Adopté à l'unanimité.

**D2023-39 : TRAVAUX D'EXTENSION DE LA MAIRIE : ADOPTION DES HONORAIRES :**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'adopter la proposition d'honoraire transmise par ZOOM ARCHITECTURE relative aux honoraires pour les travaux prévus à l'école : création de la BCD et d'une salle pour les professeurs. Le montant des honoraires est fixé à 37.240,00 € HT basé sur un montant de travaux de 380.000,00 € HT.

Les crédits ont été inscrits au budget 2023 de la commune adopté le 14 avril 2023.

Adopté à l'unanimité.

**D2023-40 : ADOPTION DE LA FACTURATION MENSUELLE POUR LES PRESTATIONS DU SERVICE PÉRISCOLAIRE :**

Monsieur le Maire délégué de Bazeilles soumet au conseil municipal la proposition de facturation mensuelle des prestations du service périscolaire pour les familles. Cela permettra un lissage des charges pour les familles et permettra à la commune de limiter les charges non recouvrées.

Adopté à l'unanimité.

**D2023-41 : ACTUALISATION DES TARIFS DU SERVICE PÉRISCOLAIRE :**

Après une étude réalisée auprès des communes proches de Bazeilles, Monsieur le Maire délégué propose au conseil municipal d'adopter l'actualisation des tarifs du service périscolaire à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023.

Les tarifs sont adoptés comme suit :

	<b>CANTINE</b>	<b>GARDERIE</b>
<b>Quotient familial supérieur à 630</b>	4,50 €uros	1,75 €uro
<b>Quotient familial inférieur à 630</b>	4 €uros	1 €uro

Monsieur le Maire délégué de Bazeilles précise que le tarif occasionnel pour un repas est fixé à 5 €uros. Par ailleurs, les réductions de tarifs appliquées en fonction du nombre d'enfants restent applicables.

Adopté à l'unanimité.

#### **D2023-42 : ADOPTION DES DEVIS DE LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES ÉNERGIES DES ARDENNES :**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'adopter les devis transmis par la Fédération départemental des énergies des Ardennes pour des travaux de déplacement d'ouvrages d'éclairage public :

- 33 bis rue de la Barrière à Villers Cernay pour 2 090,10 €,
- Rue Dorival à Bazeilles pour 3 454,81 €.

Les crédits sont prévus au budget 2023 de la commune.

Adopté à l'unanimité.

#### **D2023-43 : ADHÉSION A LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC ARDENNE MÉTROPOLE POUR LA MISE EN PLACE DES « BONS SOLIDARITÉ EAU » :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que par délibération du 16 mars 2022, le conseil communautaire d'Ardenne Métropole a adopté le principe de la tarification solidaire eau par la mise en place de « bons solidarité eau ». Ce dispositif est mis en place dans les communes relevant d'Ardenne Métropole sur la base du volontariat. Le montant pour chaque commune est déterminé en fonction du nombre d'habitants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte que la commune de Bazeilles adhère à cette convention et autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec Ardenne Métropole. Le Conseil municipal décide à l'unanimité de déléguer la gestion des « bons solidarité eau » au centre communal d'action sociale.

Adopté à l'unanimité.

#### **D2023-44 : PARTICIPATION AU COLLÈGE DE DOUZY :**

Monsieur MALLY, adjoint aux associations et aux sports, propose au conseil municipal le versement d'une participation de 50 €uros pour les élèves du collège de Douzy, domiciliés à Bazeilles, qui participent à des voyages scolaires. Le collège organise deux ou trois voyages pédagogiques par an. Cette participation sera versée aux familles sur la base de la liste des participants transmis par le service scolarité du collège.

Adopté à l'unanimité.

### **D2023-45 : CRÉATION D'UN BAIL DE CHASSE :**

Le bail de chasse de la commune est arrivé à son terme. Le conseil municipal décide de réaliser un nouveau bail transitoire jusqu'à la création de la commune nouvelle avec La Moncelle au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

A compter de 2024, les baux seront fusionnés.

Adopté à l'unanimité.

### **D2023-46 : REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC :**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal approuve les montants relatifs à la redevance d'occupation du domaine public pour 2023 auprès des fournisseurs suivants : GRDF pour 792 € et ORANGE pour 1 628,69 €.

Les recettes sont prévues au budget 2023 de la commune.

Adopté à l'unanimité.

### **D2023-47 : DÉCISION MODIFICATIVE N°1/2023 :**

Monsieur le Maire délégué de Bazeilles présente la décision modificative n°1/2023 qui prévoit des ajustements de crédits en dépenses et en recettes à la section fonctionnement :

- **DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT :**

Article 6413 : Personnel non titulaire : 20.000,00 €

Article 65748 : Subventions : 27.000,00 €

Article 6583 : Intérêts moratoires : 5.000,00 €

- **RECETTES DE FONCTIONNEMENT :**

Article 7032 : Droits de stationnement (RODP) : 5.000,00 €

Article 7083 : Facturations périscolaire : 10.000,00 €

Article 7328 : Autres reversements de fiscalité : 20.000,00 €

Article 744 : FCTVA : 5.000,00 €

Article 74758 : Participation au syndicat Louis Val : 12.000,00 €

**Pour conclure les crédits cumulés au budget de la commune 2023 sont les suivants :**

**SECTION DE FONCTIONNEMENT : 4.272.000,00 €**

**SECTION INVESTISSEMENT : 3.835.640,00 €**

**TOTAL : 8.107.640,00 €**

Adopté à l'unanimité.

**Remerciement :** Le Directeur de l'IEPM pour la subvention adoptée lors du dernier conseil municipal,

## Informations diverses :

- Monsieur le Maire :
  - Visite de la méthanisation à Bazeilles en présence de Madame la sous préfète,
  - Fête patronale,
  - Travaux de la BCD et de la salle des professeurs à l'Ecole,
  - Extension des ateliers municipaux : dallage coulé le 17 juillet 2023,
  - Travaux de voirie à Rubécourt et Lamécourt : problème sécurité lié à la vitesse ; la mise en place de ralentisseurs a été refusée par le conseil départemental des Ardennes,
  - Phase 2 des travaux de voirie à Rubécourt et Lamécourt : Ardenne métropole ne souhaite pas réaliser les travaux d'assainissement,
  - Cérémonie du 14 juillet : Déroulement identique aux années précédentes,
  
- Madame DRUMEL : Passage du comité régional des villes et villages fleuris,
  
- Monsieur GAUTRON : Acquisition d'un camion benne d'occasion (IVECO) pour les services techniques,
  
- Monsieur GRASMÜCK : Contact pris avec Ardenne Métropole dans le cadre de la future entrée en vigueur de la loi anti gaspillage et tri des déchets organiques,
  
- Monsieur MALLY : Remerciement adressé par la Ligue contre le Cancer pour la subvention versée,

Monsieur le Maire lève la séance à 21h30.

Le Maire,

Francis BONNE